



RENFORCEMENT DE LA LANGUE D'APPRENTISSAGE

OUTIL D'ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Enseignement fondamental

GUIDE DE PASSATION

SOMMAIRE

1. Contexte	2
2. Objectifs et contenu des outils de la maîtrise de la langue	3
3. Publics cibles	6
4. Modalités de passation des évaluations	7
4.1 Informations pratiques	7
4.2 Consignes de passation	7
4.3 Durée des épreuves	7
4.4 Notation	9
5. Modalités d'encodage des résultats	9
6. Conservation des données récoltées	9
7. Contact utile	9
8 Annexes	10

1. CONTEXTE

La maîtrise de la langue d'apprentissage, ou langue de scolarisation, et de la culture scolaire constituent des enjeux fondamentaux de la réussite scolaire. Or, en fonction de leur parcours de vie et de leur environnement familial et socio-culturel, les enfants n'y sont pas tous familiarisés de la même manière. Certains élèves, dont la langue maternelle est soit éloignée de la langue de l'école – les élèves dits « francophones vulnérables » – soit différente de la langue de l'école – les élèves allophones¹ – doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé s'agissant de la langue de scolarisation et de la culture scolaire, et ce afin de faciliter leur intégration et leur progression dans le système scolaire belge francophone. C'est pourquoi le décret du 7 février 2019 a mis en place des dispositifs qui visent à répondre aux besoins particuliers de ces élèves :

- **Le DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) : structure d'enseignement visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants² et assimilés aux primo-arrivants³ dans l'enseignement ordinaire à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour organiser un DASPA, l'accompagnement des élèves se fait sous la forme d'un dispositif FLA.
- **Le dispositif d'accompagnement FLA** : périodes de renforcement, d'accompagnement ou d'adaptation en vue de renforcer et d'acquérir la connaissance et la maîtrise de la langue de l'école et de la culture scolaire. Il s'adresse aux élèves, hors primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants, de la troisième année de l'enseignement maternel à la quatrième année de l'enseignement primaire qui présentent des difficultés importantes au niveau de la maîtrise de langue de scolarisation.

L'identification des élèves assimilés aux primo-arrivants bénéficiant du DASPA et des élèves bénéficiant du dispositif d'accompagnement FLA est objectivée par la passation d'un test de maîtrise de la langue française correspondant au niveau scolaire de l'élève. Les élèves primo-arrivants bénéficient d'une présomption de non-maîtrise de la langue de l'école, ils ne sont donc pas concernés par la passation du test. Ils génèrent automatiquement des moyens pour l'organisation d'un DASPA et des périodes d'encadrement complémentaire.

Ces outils d'évaluation, créés en 2018 par un groupe composé du Service général de l'Inspection, des représentants des réseaux d'enseignement et d'experts universitaires, ont été élaborés sur la base des descripteurs des niveaux de compétences langagières du Cadre européen commun de référence pour les langues (2001), des travaux réalisés par les réseaux d'enseignement (suite, notamment, aux subsides reçus dans le cadre du Fonds Asile, Migration, Intégration (AMIF)), des outils internationaux de positionnement et de certification en français langue étrangère (DELF, DALF...), ainsi que des outils d'évaluation de la langue déjà utilisés par les établissements scolaires dans les Communautés flamande et germanophone et en France.

Comme le prévoit la législation⁴, une révision de ces outils d'évaluation a été réalisée pour la rentrée 2022-2023, et ce, sur la base de l'évaluation des dispositifs réalisée depuis leur mise en œuvre. L'objectif a été d'ajuster la difficulté des outils de maternelles et de P1-P2 aux niveaux de développement cognitif et langagier attendus pour les élèves des classes d'âge testées.

¹ Elève allophone : Apprenant qui, à l'origine, parle une autre langue que celle du système éducatif qu'il fréquente et du pays d'accueil. Le français, qui n'est pas sa langue première, va progressivement devenir sa langue seconde.

² Elèves primo-arrivants : Il s'agit des élèves qui sont arrivés depuis moins d'une année sur le territoire. Ils ont soit le statut de réfugiés, soit ont introduit une demande d'asile, soit sont ressortissants d'un pays de la liste OCDE, ou sont reconnus comme apatrides. Cette définition concerne les élèves qui n'ont jamais été scolarisés et/ou sont non alphabétisés, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), ceux issus de pays à l'indice socio-économique faible et/ou ont vécu un lourd parcours migratoire.

³ Elèves assimilés aux primo-arrivants : Il s'agit des élèves qui sont arrivés depuis plus d'un an sur le territoire et qui n'ont pas été scolarisés en Communauté française. Ils sont soit de nationalité étrangère, soit reconnus comme apatrides, soit de nationalité belge par adoption ou de nationalité belge et ayant résidé plus de 12 mois à l'étranger dans une région non francophone. Ils ne connaissent pas ou peu la langue de l'école et ne possèdent pas le niveau suffisant pour s'adapter avec succès aux activités de la classe.

⁴ L'Arrêté du Gouvernement du 17 juillet 2019 prévoit de réviser les outils d'évaluation FLA tous les trois ans : « Article 2. - Des outils d'évaluation de la maîtrise de la langue de l'enseignement sont créés, tous les trois ans afin de vérifier la maîtrise dans la langue de l'enseignement d'un élève assimilé au primo-arrivant ou d'un élève FLA ».

2. OBJECTIFS ET CONTENU DES OUTILS D'ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'objectif de ces outils d'évaluation est **d'objectiver l'octroi de périodes d'encadrement complémentaire** à un établissement scolaire pour l'organisation d'un DASPA et/ou d'un dispositif d'accompagnement FLA, en déterminant si un élève est en capacité ou non de suivre des enseignements en français de manière autonome et fructueuse.

L'évaluation ne porte pas sur des savoirs linguistiques tels que la maîtrise de l'orthographe ou de la grammaire mais sur des **compétences langagières communicationnelles** (écouter, parler en interaction, parler en continu, lire et écrire). En effet, la compréhension et la production orales et écrites en classe dépendent grandement de la maîtrise de pratiques langagières diversifiées propres au milieu scolaire, que sont la communication orale au sein de l'école et de la classe (se présenter, répondre à des consignes...), le développement de comportements cognitifs et langagiers spécifiques (observer, décrire, expliquer...), ainsi que la connaissance des usages de l'écrit et des genres de discours spécifiques aux disciplines. Ce sont ces compétences qui sont **évaluées par les outils d'évaluation**.

Le niveau de maîtrise de ces compétences par l'élève est identifié par la note A, B ou C :

- **La note A** correspond à un niveau de maîtrise de la langue de scolarisation plus que suffisant pour suivre en toute autonomie les apprentissages en milieu scolaire francophone ;
- **la note B** correspond à un niveau de maîtrise de la langue de scolarisation intermédiaire mais suffisant pour suivre les apprentissages en milieu scolaire francophone. L'élève présente néanmoins certaines fragilités qui devront être travaillées dans le cadre de la différenciation en classe et durant les périodes d'accompagnement personnalisé ;
- **la note C** correspond à un niveau de maîtrise de la langue de scolarisation insuffisant pour suivre des apprentissages en milieu scolaire francophone. L'élève présente des difficultés qui justifient la mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique.

Les notes A et B correspondent aux attendus d'apprentissage prévus par le cadre européen de référence pour les langues (CECRL) pour les niveaux A2 et B1. A titre informatif, ces grandes balises peuvent servir de repères pour évaluer la progression de l'élève tout au long de ses apprentissages dans le cadre des dispositifs.

	A1	A2 (note B)	B1 (note A)
Outils M3, P1-P2, P3-P4 et P5-P6			
Écouter et comprendre	L'élève peut comprendre des mots familiers et des expressions courantes relatifs à lui-même, sa famille et son environnement.	L'élève peut comprendre une information brève et simple.	L'élève peut comprendre une information factuelle sur des sujets simples en distinguant l'idée générale et les points de détail.
Parler en interaction	L'élève peut interagir brièvement dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples, avec un débit lent.	L'élève peut interagir avec une aisance raisonnable dans des situations bien structurées et de courtes conversations, à condition que le locuteur apporte de l'aide le cas échéant.	L'élève peut exprimer un avis, manifester un sentiment et donner quelques éléments simples de contexte sur un sujet abstrait.
Parler en continu	L'élève peut produire des expressions simples, isolées sur les personnes et les choses.	L'élève peut décrire ou présenter simplement des gens, des conditions de vie, des activités quotidiennes, par de courtes séries d'expressions ou de phrases.	L'élève peut aisément mener à bien une description simple de sujets variés sous la forme d'une succession linéaire de points.
Outils P3-P4 et P5-P6			
Lire et comprendre	L'élève peut comprendre des textes très simples, phrase par phrase, en relevant des noms, des mots familiers et des expressions très élémentaires, en relisant si nécessaire.	L'élève peut comprendre des textes courts et simples portant sur des sujets concrets faisant appel à un vocabulaire courant.	L'élève peut comprendre des textes écrits de genres différents sur des sujets qui ne sont pas en lien direct avec ses intérêts. Il peut traiter les informations et les mettre en relation pour poser un questionnement.
Écrire	L'élève peut écrire des expressions et des phrases simples isolées. Elle/ il est capable de copier un modèle écrit, d'écrire un court message et de renseigner un questionnaire simple.	L'élève peut écrire une série d'expressions et de phrases simples reliées par des connecteurs simples tels que « et », « mais » ou « parce que ».	L'élève peut écrire un énoncé simple de quelques phrases sur un sujet familier ou déjà connu.

Remarques importantes :

- ➔ Si l'analyse des différentes tâches de l'outil d'évaluation peut offrir des indications sur les forces et les faiblesses de l'élève testé au niveau des différentes compétences langagières évaluées, **une analyse diagnostique individuelle plus fine devra être menée** afin de déterminer les objectifs d'apprentissage propres à l'élève en question.
- ➔ **Ces outils et leurs résultats ne peuvent en aucun cas être utilisés comme critères d'orientation vers l'enseignement spécialisé ou comme critères de maintien** en troisième année de l'enseignement maternel.

3. LES PUBLICS CIBLES

■ Qui sont les élèves concernés par la passation de l'évaluation ?

Tout élève dont la maîtrise de la langue semble a priori insuffisante pour que celui-ci soit relativement autonome dans ses apprentissages. Cet élève doit relever d'une des catégories suivantes :

1. L'élève *assimilé* au primo-arrivant (critères cumulatifs) :

- **Âge** : être âgé d'au moins 5 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire concernée et de moins de 18 ans ;
- **Nationalité/statut** : être de nationalité étrangère, ou avoir obtenu la nationalité belge suite à une adoption, ou être apatride, ou être de nationalité belge et avoir résidé plus de 12 mois à l'étranger dans une région non francophone ;
- **Durée dans l'enseignement** : fréquenter une école organisée ou subventionnée par la Communauté française depuis moins de 12 mois ;
- **Maîtrise de la langue française** : avoir obtenu à l'évaluation de maîtrise de la langue de l'enseignement un résultat C.

2. L'élève « FLA » (critères cumulatifs) :

- **Âge** : être âgé d'au moins 5 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire concernée et être scolarisé en M3, P1 et P2 (**À partir de l'année scolaire 2023-2024, les élèves de P3-P4 ne peuvent plus générer de périodes FLA**) ;
- **Immersion** : ne pas suivre un enseignement en immersion linguistique ;
- **Maîtrise de la langue française** : avoir obtenu à l'évaluation de maîtrise de la langue de l'enseignement un résultat C.

Remarque : Un élève ne peut passer qu'une seule fois le test au cours de sa scolarité.

■ Quel élève pour quel dispositif ?

DASPA :

- ➔ Les élèves qui répondent à la définition d'**élève assimilé au primo-arrivant** génèrent des périodes forfaitaires pour l'organisation d'un DASPA⁵ (à condition que l'établissement soit en mesure d'organiser un DASPA) et un complément de période à hauteur de 0,4 période à condition d'échouer au test de maîtrise de la langue d'enseignement.
- ➔ En raison d'une présomption de non-maîtrise de la langue d'apprentissage, les élèves qui répondent à la définition d'**élève primo-arrivant** ne sont pas concernés par la passation de l'évaluation. Ils génèrent automatiquement des périodes forfaitaires pour l'organisation du DASPA (à condition que l'établissement soit en mesure d'organiser un DASPA) et des périodes complémentaires 0,4.
- ➔ Lorsqu'un DASPA ne peut être organisé dans l'établissement scolaire, le soutien à l'élève peut s'organiser sous la forme d'un dispositif d'accompagnement FLA (voir les modalités organisationnelles en annexe).

FLA :

- ➔ Le dispositif FLA ne concerne pas les élèves répondant aux définitions d'élèves primo-arrivants ou assimilés aux primo-arrivants.
- ➔ L'élève « FLA » génère 0,3 période d'encadrement complémentaire.

⁵ Selon le Décret du 7 février 2019 : Lorsqu'un établissement scolaire d'enseignement maternel, primaire ou fondamental organise un DASPA, il bénéficie d'un nombre forfaitaire de 12 périodes pour les 8 premiers élèves primo-arrivants ou assimilés inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Dans un établissement scolaire d'enseignement secondaire, c'est un forfait de 11 périodes professeurs DASPA qui est généré pour les 8 premiers élèves primo-arrivants ou assimilés inscrits au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours.

4. MODALITÉS DE PASSATION DES ÉVALUATIONS

4.1. INFORMATIONS PRATIQUES

■ Qui fait passer l'évaluation ?

L'enseignant de l'élève ou une personne qui lui est **connue**. Il est recommandé que deux personnes soient présentes.

Il est conseillé à tous les enseignants chargés de l'évaluation de lire préalablement l'intégralité de l'outil d'évaluation et du présent guide de passation.

■ Comment faire passer l'évaluation ?

- Les outils d'évaluation sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.enseignement.be ou sur le site www.e-classe.be (fichier "Maîtrise de la langue d'enseignement - outils d'évaluation").
- Les images fournies sont imprimées idéalement en couleur, éventuellement plastifiées.
- Le document de passation précise les réponses acceptées et les reformulations des questions possibles.

4.2. CONSIGNES DE PASSATION

- Les élèves travaillent seuls. Pendant le test, ils ne sont pas autorisés à parler entre eux.
- A partir de la 3^e primaire, il y a une horloge sur chaque feuille. Ils peuvent ainsi voir le temps dont ils disposent pour réaliser la tâche.
- De la 3^e maternelle jusqu'à la 4^e primaire, l'enseignant lit toutes les consignes à haute voix.
- Pour les 5^e et 6^e primaires, l'enseignant ne lit pas les consignes, à l'exception de celles concernant les compétences « écouter » et « parler ». L'enseignant ne peut pas aider les élèves.
- Les élèves ne peuvent pas recourir à un dictionnaire ou à un outil de traduction.

4.3. DURÉE DES ÉPREUVES

■ Durée des épreuves de la 3^e maternelle à la 2^e primaire.

L'évaluation est individuelle et ne devrait pas durer plus de 20 minutes.

■ Durée des épreuves en 3^e et 4^e primaires.

L'évaluation se déroule **en deux temps** :

① Évaluation de la langue : étape collective (35 minutes)

Tâche 1 (écrire, fiche d'identité) : 5 minutes

Tâche 2 (écouter, texte en continu) : 10 minutes

L'enseignant explique oralement aux élèves les modalités de passation de la compréhension orale.

Il lit le texte une première fois à haute voix face au groupe classe de manière expressive et continue.

Il lit les questions à haute voix. Les élèves peuvent cocher les réponses.

L'enseignant lit à nouveau le texte à haute voix. Les élèves vérifient leurs réponses.

Attention : lors de la lecture, l'enseignant ne peut pas faire de gestes.

Remarque : l'élève peut utiliser toutes les stratégies qui lui permettent de répondre aux questions (prise de notes, mémorisation...) au moment où il le souhaite.

Tâche 3 (écouter, consignes scolaires) : 5 minutes

Tâche 4 (lire, compréhension texte) : 15 minutes

② Évaluation de la langue : étape individuelle (20 minutes)

Tâche 5 (parler, converser) : 5 minutes

Tâche 6 (parler, reformuler) : 5 minutes (lire 2 minutes, parler 3 minutes)

Tâche 7 (écrire) : 10 minutes

■ **Durée des épreuves en 5^e et 6^e primaires.**

L'évaluation se déroule **en deux temps** :

① Évaluation de la langue : étape collective (50 minutes)

Tâche 1 (écrire, fiche d'identité) : 5 minutes

Tâche 2 (écouter, texte en continu) : 15 minutes

L'enseignant explique oralement aux élèves les modalités de passation de la compréhension orale.

Il lit le texte une première fois à haute voix face au groupe classe de manière expressive et continue.

Il lit les questions à haute voix. Les élèves peuvent cocher les réponses.

L'enseignant lit à nouveau le texte à haute voix. Les élèves vérifient leurs réponses.

Attention : lors de la lecture, l'enseignant ne peut pas faire de gestes.

Remarque : l'élève peut utiliser toutes les stratégies qui lui permettent de répondre aux questions (prise de notes, mémorisation...) au moment où il le souhaite.

Tâche 3 (lire, compréhension texte) : 10 minutes

Tâche 4 (écouter, consignes scolaires) : 5 minutes

Tâche 5 (écrire, le loup) : 15 minutes

② Évaluation de la langue : étape individuelle (10 minutes)

Tâche 6 (parler, converser) : 5 minutes

Tâche 7 (parler, en continu) : 5 minutes.

4.4. NOTATION

Certains items sont présentés en un bloc. Les deux colonnes de droite servent à écrire le résultat en fonction de l'instruction donnée avec la question : la première colonne est relative à l'item lui-même et la deuxième reçoit la note globale (généralement 1 ou 0, et 0, 1, 2 ou 3 pour l'échelle de maîtrise en 4 points).

5. MODALITÉS D'ENCODAGE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus aux différents items des outils d'évaluation doivent être encodés dans le formulaire électronique «FIBO APA-FLA», accessible *via* la plateforme CERBERE : www.am.cfwb.be.

Le formulaire sera accessible dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Sur base des résultats encodés, le formulaire vous informera du résultat global de l'élève (A, B, C).

Seuls les élèves ayant obtenu un résultat C généreront les périodes FLA et des périodes complémentaires 0,4.

Remarque : Pour plus d'informations relatives à l'encodage des résultats, un mode d'emploi est disponible sur la page d'accueil du formulaire.

6. CONSERVATION DES DONNÉES RÉCOLTÉES

Conformément à l'article 6 du Règlement européen relatif à la protection des données, les outils d'évaluation ont pour objectif de déterminer le niveau de maîtrise de la langue de l'enseignement.

Les données récoltées sont utilisées dans le cadre de l'article 24 du décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Ces données anonymisées sont conservées par l'Administration pour une durée de trois ans. Les données peuvent être consultées auprès de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif, avenue du Port, 16 à 1080 Bruxelles.

7. CONTACT UTILE

Pour toute question portant sur les objectifs, l'organisation et les formations relatifs au DASPA et au dispositif d'accompagnement FLA, veuillez vous adresser à : daspa-fla@cfwb.be.

8. ANNEXES

8.1. LES PROFILS LANGAGIERS DES ÉLÈVES QUI INTÈGRENT LES DASPA ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT FLA

Les DASPA et les dispositifs FLA sont susceptibles de rassembler une grande diversité de publics. Néanmoins, trois grands profils d'élèves aux besoins accrus s'agissant du soutien à la langue de scolarisation et de l'appropriation de la culture scolaire peuvent être identifiés :

- les élèves allophones nés en Belgique : ces derniers arrivent dans le système scolaire au plus tard en 3^e maternelle. Ils entrent dans les divers apprentissages scolaires en même temps que les autres enfants mais ne parlent pas le français à la maison. Ils doivent dès lors bénéficier d'un soutien accru pour pouvoir, aussi rapidement que possible, développer leurs compétences tant au niveau de la communication générale en français qu'au niveau de la langue des apprentissages scolaires.
- les élèves allophones arrivant en cours de parcours scolaire : ces élèves sont amenés à « prendre le train des apprentissages en marche ». Pour qu'ils puissent se sentir bien à l'école et développer peu à peu un langage plus complexe lié aux apprentissages, ces élèves doivent acquérir en priorité les bases de la communication en français. Pour faciliter leur arrivée à l'école, et dans notre pays de façon plus générale, il est également essentiel de leur apporter des clés de compréhension des codes sociaux et culturels en Belgique, et ce, par le biais d'activités relevant d'une approche interculturelle. Certains de ces élèves, qui ont été peu ou non scolarisés dans leur pays d'origine et qui n'ont pas acquis les bases de l'écriture et de la lecture dans leur langue d'origine, devront bénéficier d'un soutien spécifique relevant d'une démarche d'alphabétisation.
- les élèves dits « francophones vulnérables » : ces enfants sont nés en Belgique au sein de familles francophones et ils entrent à l'école au plus tard en troisième maternelle. Ils sont généralement issus de milieux socio-économiques défavorisés. Le plus souvent, les habiletés langagières de ces enfants, à leur arrivée dans la scolarité, relèvent d'un code restreint (parole brève, langage peu précis, faible acculturation à l'écrit). En fonction de leur parcours préalable et de leur environnement familial et socioculturel, ils peuvent aussi se trouver en difficulté avec les codes et les attentes scolaires, en particulier s'ils sont implicites. Ces enfants doivent donc bénéficier d'un soutien accru pour pouvoir aussi rapidement que possible développer les habiletés communicationnelles attendues à l'école et maîtriser progressivement la langue des apprentissages scolaires.

PROFILS D'ÉLÈVES AYANT BESOIN DE RENFORCEMENT ACCRU EN MAÎTRISE DE LA LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FWB		
	Elèves allophones	Elèves dits « francophones vulnérables »
Origine	<p>Élèves arrivés en Belgique depuis peu de temps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nés en Belgique mais dont le français n'est pas la langue maternelle 	<p>Elèves nés en Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nés de familles belges francophones - Souvent issus de milieux socio-économiques précarisés
Entrée dans le système scolaire	<p>Susceptibles d'entrer dans le système scolaire belge à n'importe quel moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non alphabétisés, n'ayant pas acquis les bases de la lecture et de l'écriture dans leur langue d'origine - Parlent et comprennent très peu ou pas le français. 	<p>Entrent dans le système scolaire belge au plus tard en 3ème maternelle (vu l'obligation scolaire fixée à 5 ans depuis septembre 2020).</p>
Habiletés langagières	<ul style="list-style-type: none"> - Ayant acquis les bases de la lecture et de l'écriture dans leur langue d'origine. - Parlent et comprennent très peu ou pas le français. 	<p>Leurs habiletés langagières relèvent d'un code restreint (parole brève, langage peu précis, faible acculturation à l'écrit).</p>
Familiarisation à la culture scolaire	<p>Non familiers de la culture scolaire (n'ont jamais été scolarisés).</p>	<p>Possiblement en difficulté avec les codes scolaires.</p>

PROFILS D'ÉLÈVES AYANT BESOIN DE RENFORCEMENT ACCRU EN MAÎTRISE DE LA LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN FWB	
Élèves allophones	Élèves dits « francophones vulnérables »
<p>Relevant d'une démarche d'alphabétisation</p> <p>Besoins de renforcement ciblés sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.</p>	
<p>Relevant d'une approche interculturelle</p> <p>Familiarisation avec les codes culturels et sociaux belges de manière générale et valorisation de la diversité culturelle et linguistique.</p>	
<p>Besoins didactiques accrus</p>	<p>Relevant du français comme langue des interactions scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les allophones : Compétences de communication de base générale (expression et compréhension) - Compétences de communication appliquée au contexte scolaire (expression et communication)
	<p>Relevant du français comme langue de l'enseignement / des apprentissages scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins de familiarisation avec les différentes dimensions de la culture scolaire (pratiques, codes, langages –y compris implicites- de l'école) - Besoins de familiarisation avec la langue relative aux disciplines scolaires et avec les outils et les supports couramment utilisés en classe (schémas, tableaux, dictionnaires, manuels, albums...).

8.2. LES MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FLA

Selon le décret du 7 février 2019, le dispositif FLA consiste en l'organisation de périodes de renforcement, d'accompagnement ou d'adaptation en vue de renforcer et d'acquérir la connaissance et la maîtrise de la langue de l'enseignement et de la culture scolaire. Les périodes octroyées doivent être utilisées au bénéfice exclusif des élèves qui les ont générées.

L'accompagnement durant ces périodes peut prendre différentes formes, à adapter selon les publics concernés, les besoins et les possibilités organisationnelles de l'établissement.

Concrètement, le renforcement de l'encadrement par le biais du dispositif FLA peut permettre :

1. Le soutien des élèves qui ont des besoins langagiers accrus par le biais d'un accompagnement en classe portant sur les apprentissages en cours.

Dans cette configuration, les activités de soutien sont en lien direct avec les apprentissages qui se font en classe à ce moment-là. Le renforcement de l'encadrement, lié à la présence de l'intervenant FLA, peut alors faciliter, via le co-enseignement, la mise en place d'un ou de plusieurs groupe(s) de besoins qui permettent des pratiques de différenciation pédagogique.

L'accompagnement renforcé pour le ou les groupe(s) le(s) plus fragilisé(s) peut également permettre de préparer en amont une activité susceptible de révéler des difficultés langagières et d'offrir un soutien accru lors d'apprentissages mobilisant des aspects langagiers particuliers.

Ces groupes de besoins prennent place au sein de la classe autant que possible, ou, lorsque c'est nécessaire, dans un autre local.

Dans ce type de configuration, il est souhaitable que l'enseignant et l'intervenant FLA gardent autant que possible en commun les temps d'introduction et de synthèse de l'activité.

Remarque : Pour en savoir plus sur la différenciation pédagogique, consulter la fiche info D&AP n°2 "La différenciation pédagogique. Une clé pour favoriser la réussite et accroître la motivation et l'engagement de tous les élèves" :

https://www.e-classe.be/api/v1/resource/contents/eclasse4245_61b0b4721eadc.pdf

2. La mise en place d'un accompagnement ciblé portant directement sur des difficultés langagières décelées par le biais d'une observation diagnostique menée en collaboration avec le titulaire, au bénéfice d'un ou de plusieurs élève(s).

Dans ce cas, un ou des groupe(s) de besoins peu(ven)t réunir des enfants d'une même classe ou de classes différentes, de même niveau ou non. L'objectif est de permettre aux élèves concernés de développer les compétences langagières ciblées afin qu'ils puissent plus sereinement aborder les apprentissages scolaires. Dans cette configuration, contrairement à celle présentée précédemment, les élèves travaillent sur des contenus d'apprentissage différents de ceux travaillés au même moment par le reste de la classe.

Afin d'éviter que les élèves concernés par le dispositif soient privés de nouveaux apprentissages qui seraient menés au sein de la classe en leur absence, il est souhaitable que les moments consacrés au renforcement langagier pour les élèves FLA prennent place aussi souvent que possible dans des temps de différenciation organisés au bénéfice de tous les élèves, sous la responsabilité du ou des titulaire(s).

Quelle que soit la configuration du soutien langagier mise en œuvre, la collaboration entre l'enseignant FLA et le ou les titulaire(s) des classes concernées est essentielle afin de garantir l'efficacité des actions mises en place et la continuité des apprentissages.

Remarque : Pour en savoir plus sur les façons de mobiliser un encadrement renforcé dans une visée de différenciation, consulter la fiche info D&AP n°3 "Le co-enseignement et la co-intervention pédagogique. Deux modes de collaboration pour la différenciation." :

https://www.e-classe.be/api/v1/resource/contents/eclasse4246_61b0b474b9ac0.pdf

8.3. LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES MOBILISABLES

Des ressources sont progressivement mises à disposition sur la plateforme e-classe (www.e-classe.be) afin de répondre non seulement aux besoins des élèves en matière de français de scolarisation mais également aux besoins d'alphabétisation ou de familiarisation avec la culture scolaire. Deux thématiques, intitulées « DASPA » et « FLA », ainsi que le dossier « Maîtriser la langue de l'école » rassemblent de nombreuses ressources.

Des ressources pédagogiques sont également consultables sur les sites des FPO et WBE.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Rédaction et conception : Cabinet de Caroline DÉSIR

Éditeur responsable : Caroline DÉSIR, Ministre de l'Éducation

02 801 78 11
<https://desir.cfwb.be>

Graphisme : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Direction générale du Pilotage
du Système éducatif

Juin 2023

Crédits photos : © Wikimedia Commons